

Le « terroriste » du Cern : une invention des services français ?

Par [Ian Hamel](#) | le 29 mars 2012 - 12:47am

Adlène Hicheur, chercheur au Centre européen de recherche nucléaire (Cern) à Genève, incarcéré depuis 2009, est jugé les 29 et 30 mars à Paris pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». Oumma peut révéler que la justice française croit si peu à cette thèse qu'elle a longtemps « oublié » d'adresser une commission rogatoire en Suisse...



Recommander 11 Envoyer

A propos de l'Auteur



Ian Hamel

Journaliste, a publié "L'énigme Oussama Ben Laden" aux Editions Payot le 5 novembre 2008, auteur également du livre « La vérité sur Tariq Ramadan, sa famille, ses réseaux, sa stratégie » aux éditions Favre, préface de Vincent Geisser.

Adlène Hicheur, chercheur au Centre européen de recherche nucléaire (Cern) à Genève, incarcéré depuis 2009, est jugé les 29 et 30 mars à Paris pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». Oumma peut révéler que la justice française croit si peu à cette thèse qu'elle a longtemps « oublié » d'adresser une commission rogatoire en Suisse...

En octobre 2009, Brice Hortefeux, le ministre français de l'Intérieur, des larmes dans la voix, annonce que « la France a peut-être évité le pire ». Ses services viennent d'arrêter Adlène Hicheur, un chercheur réputé, docteur en physique des particules. Il travaille au Cern à Genève et enseigne à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL). Comme le Cern signifie Centre européen de recherche nucléaire, on laisse entendre qu'Adlène Hicheur aurait pu mettre au point une bombe atomique pour Al-Qaida au Maghreb islamique (Aqmi)... Un attentat à caractère nucléaire ! c'est n'importe quoi. Le Cern ne développe aucune application militaire. Cette semaine, les 29 et 30 mars, Adlène Hicheur est jugé pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ».



Halim Hicheur (frère d'Adlène) avec un autre membre du collectif de soutien

Pas de commission rogatoire

En janvier dernier, Oumma qui a eu accès à l'ordonnance de renvoi, révélait que le dossier était pratiquement vide (lire « L'affaire Adlène Hicheur : quand l'antiterrorisme prend ses fantasmes pour des réalités » (le 26 janvier 2012)). En fait d'association de malfaiteurs, Adlène Hicheur va se retrouver seul devant ses juges. La justice française ne lui a trouvé aucun complice crédible. « Ni le moindre début d'intention, de mise en œuvre d'un projet précis relatif à la préparation d'un acte de terrorisme concret », souligne Patrick Baudouin, son avocat. Aujourd'hui, nous produisons le témoignage d'Aurélio Bay, professeur à l'EPFL. « La police fédérale n'est arrivée à l'EPFL que deux semaines après l'arrestation d'Adlène Hicheur.

Quand nous leur avons demandé si elle exécutait une commission rogatoire demandée par la France, la police fédérale nous a répondu qu'elle était là de sa propre initiative. C'est normal qu'elle se déplaçât, après tout le tumulte qui a entouré l'arrestation d'Adlène Hicheur », précise l'enseignant. En fait, la France a attendu près de six mois avant d'envoyer une commission rogatoire en Suisse.

« Ta mère va y passer »

Berne croit si peu à la théorie du complot, qu'elle a préféré très rapidement refermer ce dossier qui sent trop la « barbouzerie » tricolore. En revanche, on peut s'étonner que la police et la justice françaises ne se soient pas précipitées pour retrouver des plans de guerre ou du matériel subversif cachés dans les bureaux occupés par Adlène Hicheur à Genève et à Lausanne... « Nous avons appris que notre père, qui possédait un casier judiciaire vierge, était fiché pour simplement s'être rendu en pèlerinage à La Mecque. Quant à mon frère Adlène, durant sa garde-à-vue, les policiers lui ont dit que notre mère, diabétique, allait "y passer" s'il n'avouait pas ! », s'indigne Halim Hicheur, le frère du chercheur du Cern, emprisonné à la prison de Fresnes, à Paris, depuis deux ans et demi.

On ne peut qu'espérer que l'ombre du tueur de Toulouse ne planera pas en fin de semaine sur le procès d'Adlène Hicheur. En revanche, pourquoi Mohamed Merah, un homme incontestablement très dangereux, était-il si peu surveillé par les forces de l'ordre ?



De gauche à droite, Rabah Bouguerrouma, membre d'un collectif de soutien à Adlène Hicheur, Halim, son frère, et Patrick Baudouin, son avocat.

Recommander

11

Envoyer

TERMES CONNEXES : Société Français de culture musulmane islamohobie Musulman de France Terrorisme Lausanne Paris France Suisse al-Qaeda Brice Hortefeux Ecole polytechnique Halim Hicheur

AJOUTER UN NOUVEAU COMMENTAIRE



Special Koudou

Votre première chaine de sandwicheries et de pizzerias en France



France Manassik

Le spécialiste de la Omra en toute tranquillité:
A partir de 1250 euros



Partiralamecque.com

Omra avril à partir de 1290 euros, CD Coran MP3 offert aux 30 premiers inscrits



Le Roi Prédateur

Censuré au Maroc une grande enquête de Catherine Graciet et Eric Laurent

Publicité Oumma Media